

Retourenpolitik

Zur Sicherstellung einer durchgehenden und für unsere Geschäftspartner fairen Politik bezüglich Retouren, gelten für das ELBRO-Sortiment ab dem 1. Dezember 2007, sowie für das Kontakt Systeme Sortiment, folgende Grundsätze:

1. Gutschrift nach vorgängiger, individueller Vereinbarung (GL)

- Grosse Projekte
- Top-Kunden (AAA)
- Auflösung von Baustellenlager und Lagerbereinigungen

2. Gutschrift 90%

- Material innerhalb von 30 Tagen ab Lieferdatum zurückgesendet
- Material wird begleitet von einer Lieferschein- oder Rechnungskopie
- Material ist originalverpackt
- Materialwert ist grösser CHF 100.00

3. Gutschrift 75%

- Material innerhalb von 60 Tagen ab Lieferdatum zurückgesendet
- Material wird begleitet von einer Lieferschein- oder Rechnungskopie
- Material ist originalverpackt
- Materialwert ist grösser CHF 100.00

4. Gutschrift 60%

- Material innerhalb von 61 bis 180 Tagen ab Lieferdatum zurückgesendet
- Material wird nicht begleitet von einer Lieferschein- oder Rechnungskopie
- Material ist originalverpackt
- Materialwert ist grösser CHF 100.00

5. Keine Gutschrift

- Material nach 181 Tagen (6 Monaten) ab Lieferdatum zurückgesendet
- Material wird nicht begleitet von einer Lieferschein- oder Rechnungskopie
- Originalverpackung fehlt
- Materialwert kleiner als CHF 100.00
- Material ist nicht identifizierbar, defekt oder beschädigt
- Material nicht mehr in unserem Sortiment
- Kundenspezifisches Material
- Material nicht durch uns verkauft

Gutschriften aufgrund von Retouren über einem Wert von CHF 300.00 sind durch den Leiter Einkauf/Logistik zu genehmigen. Die Information der Kunden erfolgt durch den jeweiligen Aussendienst.

Geschäftsleitung, 16. Februar 2022

Règlement sur les retours

Afin d'assurer un règlement équitable pour nos partenaires commerciaux sur les retours, les principes suivants sont applicables à partir du 1^{er} décembre 2007 pour la gamme de produits ELBRO et de produits Kontakt Systeme:

6. Avoir après accord préalable individuel (direction)

- Grands projets
- Top clients (AAA)
- Dissolution d'entrepôts de chantier et élimination des stocks

7. Avoir 90%

- Le matériel est retourné dans les 30 jours à partir de la date de livraison
- Le matériel est accompagné d'une copie du bon de livraison ou de la facture
- Le matériel est dans son emballage original
- La valeur du matériel est supérieure à CHF 100,00

8. Avoir 75%

- Le matériel est retourné dans les 60 jours à partir de la date de livraison
- Le matériel est accompagné d'une copie du bon de livraison ou de la facture
- Le matériel est dans son emballage original
- La valeur du matériel est supérieure à CHF 100,00

9. Avoir 60%

- Le matériel est retourné entre 61 et 180 jours à partir de la date de livraison
- Le matériel n'est pas accompagné d'une copie du bon de livraison ou de la facture
- Le matériel est dans son emballage original
- La valeur du matériel est supérieure à CHF 100,00

10. Avoir refusé

- Le matériel est retourné après 181 jours (6 mois) à partir de la date de livraison
- Le matériel n'est pas accompagné d'une copie du bon de livraison ou de la facture
- L'emballage original manque
- La valeur du matériel est inférieure à CHF 100,00
- Le matériel n'est pas identifiable, il est défectueux ou endommagé
- Le matériel ne fait plus partie de notre gamme de produits
- Matériel spécifique au client
- Matériel qui n'a pas été vendu par nous

Les avoirs pour retours d'une valeur supérieure à CHF 300,00 doivent être autorisés par le chef de service Achats/Logistique. Les clients sont informés par le service extérieur respectif.

Direction, le 16^{ième} février 2022